Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Se former par l’apprentissage

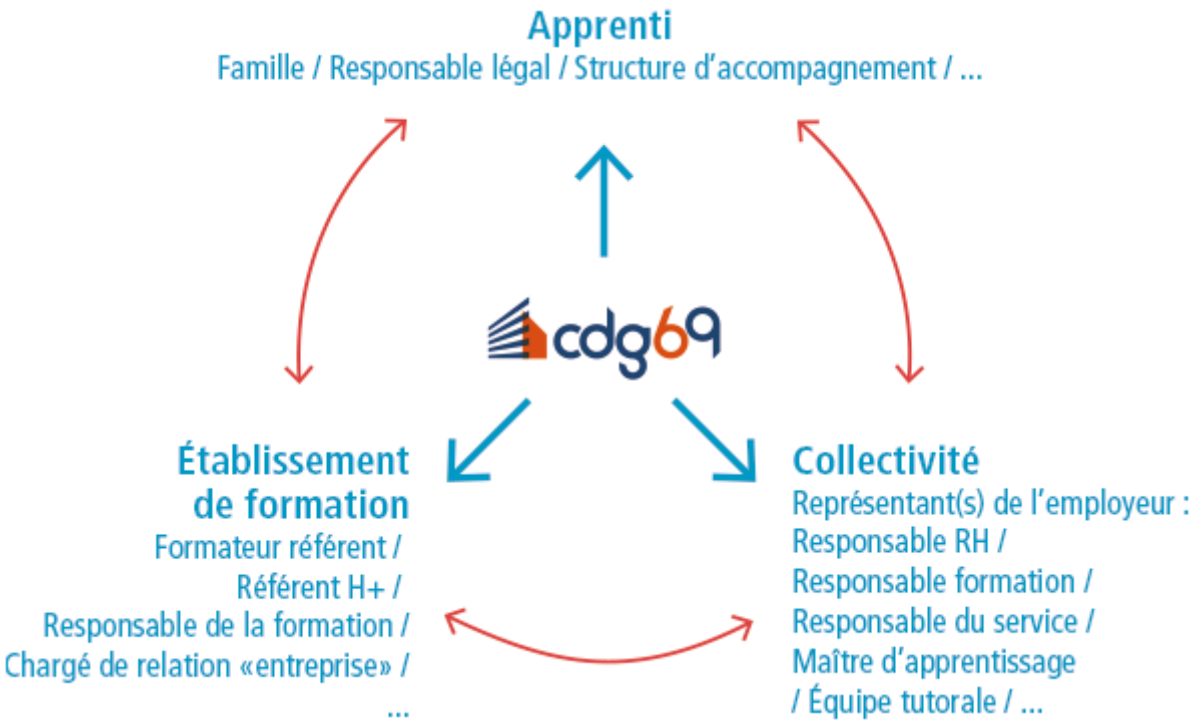
L'apprentissage, c'est quoi ?

L'apprentissage est une **formation en alternance** permettant l'obtention d'un diplôme (du CAP à Bac +5) dans de **nombreux métiers**. Il est formalisé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (contrat de travail de type particulier) conclu entre un apprenti (ou son représentant légal) et un employeur qui peut être une collectivité locale. Il est composé d'une partie **théorique** dispensée dans un centre de formation (CFA) et d'une formation **pratique** en collectivité.

La fonction publique territoriale est constituée de l’ensemble des **employeurs territoriaux** : les régions, les départements, les communes, les communautés de communes qui organisent les services publics de proximité. Il existe une diversité de formations préparant aux métiers de la fonction publique territoriale dans le domaine des **espaces verts**, de la **petite enfance**, des **ressources humaines**, de l’**informatique**, de l’ **animation** ou encore les **métiers du bâtiment,** etc.

Public concerné ?

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans motivés par les formations proposées et les métiers auxquelles elles préparent.



Rémunération ?

L'employeur s'engage à verser un salaire à l'apprenti et à lui assurer une formation professionnelle complète dispensée pour partie en entreprise, et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en section d'apprentissage. Comme tout contrat de droit privé, l'apprenti a droit à une rémunération calculée sur la base du Smic (allant de 27% à 100%), en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé.

Durée du contrat ?

La durée du contrat est calculée sur celle de la formation. Elle peut aller de 1 à 3 ans.

De nombreux avantages pour les apprentis

- une formation qualifiante jusqu'à l'obtention du diplôme ;
- une mise en pratique encadrée au sein de la collectivité ;
- un contrat de travail et une rémunération ;
- l'aménagement du poste et des conditions de travail ;
- un éventail de métiers ;
- un tremplin vers l'emploi.

Plus d'informations sur les sites des cdg de la région

cdg15 : recrutement > occuper un emploi sous contrat

cdg38 : occuper un emploi sous contrat > contrat d'apprentissage

cdg69 : se former par l'apprentissage

cdg74 : l'apprentissage dans la fonction publique

URL Source

https://www.cdg-aura.fr/menu/se-former-apprentissage